

Masque obligatoire près des établissements scolaires

Pour accompagner la rentrée et l'afflux d'élèves et de parents, certaines villes du Calvados ont souhaité adopter de nouvelles mesures de sécurité sanitaire contre le Covid-19. Des arrêtés préfectoraux ont été publiés. Ils annoncent que sur un périmètre de vingt mètres, autour de certains établissements scolaires, le port du masque sera obligatoire, entre mardi et vendredi 16 octobre inclus.

Après avoir rendu le masque obligatoire dans les rues de l'hyper-centre, depuis le mercredi 26 août, la Ville de Caen a décidé que chaque passant devrait porter le masque aux abords des établissements scolaires.

Les écoles maternelles et primaires, les collèges et les lycées de la ville d'Ifs adoptent aussi ces mesures de sécurité sanitaire.